

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces,
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 . . . 16 .
 trois mois . . . 7 . . . 8 .

VALEUR DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes à fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION.
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction francs de port.

LA HAYE, 12 Mars.

Evénements de la Pologne.

L'insurrection dans la Galicie et à Cracovie a eu l'issue que tout homme raisonnable et instruit avait prévue. Les nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui, font connaître quelques détails de ces menées révolutionnaires.

On devait surprendre trois places fortes du duché de Posen, comme base d'opérations contre le ci-devant royaume de Pologne. On avait désigné à cet effet les places fortes de Posen, de Graudentz et de Bromberg. Les insurgés espéraient pouvoir y établir leurs bases d'opérations.

La Galicie, qui devait être le théâtre principal d'opérations contre les troupes impériales de la Russie. Or les officiers, de quelque rang qu'ils fussent, travaillaient l'esprit des jeunes soldats de l'armée et de la noblesse.

Cracovie était le centre d'où devait partir le signal de l'insurrection, aussi c'est là que devait être établi d'abord un gouvernement provisoire et ensuite une représentation nationale composée des délégués de toutes les anciennes provinces et de l'émigration.

Si nous en croyons un récit publié par la Gazette Universelle de Prusse, depuis deux ans des émissaires de Paris, de Londres et de Bruxelles, parcouraient la Galicie et tentaient d'exciter et d'insurger les paysans en prêchant des idées communistes et les indisciplinés contre le gouvernement et la noblesse en les séduisant par des perspectives d'indépendance et de bien-être.

Parvenus enfin, à attirer dans leurs intérêts la petite noblesse, très-nombreuse dans ce pays, et qui se trouvait généralement dans des conditions de fortune, les émissaires se mirent à gagner et à rien ne perdant, dans un moment de leur tournée, ces émissaires se convertirent en communistes pour parvenir à soulever contre le bailli de Cracovie des Polonais enthousiastes.

Le système de terreur, qui avait été adopté par la Pologne comme le seul moyen de succès, devait être établi dans la Pologne polonaise, qui serait gouvernée par cinq délégués de la république de Cracovie, de la Galicie, du royaume de Pologne, du grand-duché de Posen et du parti de l'émigration.

On commença les atrocités commises par ces bandes qui parcouraient le pays massacrant les fonctionnaires et les riches. C'est ainsi que le bailli du comte Raczynski fut le désaccord à copier entre les paysans et la petite noblesse qui se était constamment en état de rébellion. Le bailli ayant refusé de se joindre à eux en leur représentant tout ce que leur entreprise avait d'extravagant et de criminel à la fois, ainsi que les vaines dépenses qui devaient nécessairement en résulter, fatigué de ces diatribes, le bailli se fit remarquer qu'il fallait en finir au plus vite, et qu'il n'y avait qu'un coup de pistolet et somma la bande de se disperser.

Les paysans, attendris par le discours du bailli, se dispersèrent, et suivit une rixe sanglante entre les paysans et les nobles, la dessus les nobles furent vaincus, et les paysans, qui étaient au nombre de 5 à 400 individus. On avait envoyé d'avance dans la ville une quantité de paysans

pour qu'ils soutinssent de l'intérieur l'attaque qu'on allait diriger contre elle et qu'au moment de l'explosion ils se jetassent sur les employés et sur les soldats. Les officiers de Tarnow, qui avaient été informés par les paysans des projets des conjurés, en donnèrent immédiatement avis au chef du cercle; celui-ci n'ayant pas des forces militaires suffisantes, reconnut bientôt les difficultés de sa position; il fit donc occuper sur la place du marché tous les paysans qui se trouvaient dans la ville. Les hangers s'empêchèrent, s'efforçant de leur démontrer que les gentilshommes les trompaient, qu'ils ne leur offraient que leur propre avantage, et finit par les engager à rester fidèles au gouvernement; que dans ce cas il leur promettait une entière protection et une récompense pour chaque conspirateur. Cette harangue fut accueillie par des transports de joie; on se mit à danser et à chanter. Le soir, la faible garnison militaire de Tarnow, qui quelques coups en l'air, ce qui donna les émeutiers à s'approcher doucement des portes par petites troupes. Les paysans allèrent alors à leur rencontre, les entourèrent à l'improviste et en firent un affreux carnage. Le lendemain, ils livrèrent au bailli de Cracovie 130 gentilshommes tués et 90 très-gravement blessés.

Nous n'avons pas été les seuls à railler certains journaux français au sujet des derniers événements de Pologne. Un journal français, l'Époque, ne les épargne pas non plus.

Les jeunes rédacteurs du Courrier Français, dit l'Époque, ont plus d'esprit que de bon sens, et beaucoup plus d'imagination que d'esprit. Rien d'amusant comme les fantaisies qu'ils se font par les colonnes de ce journal. Le numéro d'aujourd'hui est un véritable chef-d'œuvre; nous n'y prendrons cependant que deux lignes de ces lignes, mais qui ont leur prix. On lit dans le Courrier Français de ce matin: M. Guizot est arrivé à Paris le 10 mars. Il a été reçu à la chambre par M. de Montebello, ministre de l'Intérieur. M. Guizot a prononcé un discours dans lequel il a exposé le système de terreur, qui doit être établi dans la Pologne polonaise, qui serait gouvernée par cinq délégués de la république de Cracovie, de la Galicie, du royaume de Pologne, du grand-duché de Posen et du parti de l'émigration.

On commença les atrocités commises par ces bandes qui parcouraient le pays massacrant les fonctionnaires et les riches. C'est ainsi que le bailli du comte Raczynski fut le désaccord à copier entre les paysans et la petite noblesse qui se était constamment en état de rébellion. Le bailli ayant refusé de se joindre à eux en leur représentant tout ce que leur entreprise avait d'extravagant et de criminel à la fois, ainsi que les vaines dépenses qui devaient nécessairement en résulter, fatigué de ces diatribes, le bailli se fit remarquer qu'il fallait en finir au plus vite, et qu'il n'y avait qu'un coup de pistolet et somma la bande de se disperser.

Les paysans, attendris par le discours du bailli, se dispersèrent, et suivit une rixe sanglante entre les paysans et les nobles, la dessus les nobles furent vaincus, et les paysans, qui étaient au nombre de 5 à 400 individus. On avait envoyé d'avance dans la ville une quantité de paysans

lités de leur esprit, ont mérité d'être appelés les Français du Nord. Jamais peut-être la Pologne ne fut plus digne des sympathies de tous les cœurs catholiques. Voyez comme dans sa verte jeunesse elle enfante, encore des martyrs, dont l'héroïsme ne le cède en rien à celui des premiers athlètes de l'antiquité.

Pologne, sœur malheureuse, ne ne sera pas en vain dans la détresse, tu auras toujours tes regards vers l'Église gallicane. Tous, oui tous, nous te serons sectataires.

On nous écrit de Paris, que l'opposition est le plus dangereux ennemi des intérêts les plus sacrés, parce qu'elle envenime toutes les questions par ses attaques et ses railleries, par les personnalités les plus outrageantes, parce qu'elle n'en sait ou n'en veut traiter aucune avec mesure, avec impartialité. Voyez l'Algerie, toutes les éloges sont pour Abd-el-Kader, toutes les insultes, toutes les calomnies pour le maréchal Bugeaud. Jamais d'esprit de parti, ni d'aussi dégoûtant, aussi ignoble, aussi anti-national. On comprend à merveille, que des observations critiques puissent être faites avec modération et discernement, sans passion, sans injustice, sans grossièreté. Mais ce n'est pas ce que font les journaux de l'opposition. Et cependant ils sont les premiers à se quereller contre la violence de langage de leurs adversaires, lorsque ceux-ci ne poussent leurs calomnies par de simples réfutations ou par le simple exposé des faits.

Le National continue ses aspirations en faveur de l'insurrection polonaise. Il dit que si les mouvements qui se manifestent en Italie, en Espagne, en Allemagne, si agitent sérieusement et toute l'Europe, changera de face. Tel est l'esprit de parti, qui il a toujours des intentions plus dignes d'être punies, pour les exploits au profit de ses passions désorganisateur. La cause de la Pologne méritait-elle mille fois davantage les sympathies du monde, n'a jamais eu de plus grand ennemi que l'opposition.

Le ministre des finances, en date du 7 de ce mois, informe le public que de la quantité de vingt millions de francs de hausse qui, conformément à la disposition de l'art. 2 de la loi royale du 5 janvier dernier (Journal Officiel) qui pouvait être importée de Belgique avec franchise de droits jusqu'au 31 juillet prochain, par la maison de commerce de bureau d'Byden, de à au 28 février dernier douze millions cent cinquante et un mille trois cent trente livres avaient été importées dans les Pays-Bas.

On lit dans le Courrier Français de ce matin, que le ministre des finances, en date du 7 de ce mois, informe le public que de la quantité de vingt millions de francs de hausse qui, conformément à la disposition de l'art. 2 de la loi royale du 5 janvier dernier (Journal Officiel) qui pouvait être importée de Belgique avec franchise de droits jusqu'au 31 juillet prochain, par la maison de commerce de bureau d'Byden, de à au 28 février dernier douze millions cent cinquante et un mille trois cent trente livres avaient été importées dans les Pays-Bas.

Les nouvelles de l'Amérique sont excessivement inquiétantes. On commence à craindre que M. Polk et son entourage ne veuillent accepter, sous certaines conditions, dans ce moment même, l'envoi anglais présenté à Washington sous le nom de proposition de M. Gallatin, qui n'est autre chose que la proposition de M. Gallatin faite par les États-Unis en 1827. Le Washington Union, journal américain, du 10 mars, publie l'opinion de M. Polk, qui est que les États-Unis n'accepteront pas cette proposition, que le gouvernement n'acceptera pas l'envoi anglais, et que le gouvernement n'acceptera pas l'envoi anglais, et que le gouvernement n'acceptera pas l'envoi anglais. Si les hommes d'État de l'Amérique ne prennent pas promptement la responsabilité de terminer les choses d'Amérique, ils vont voir le gouvernement américain se résigner à faire des concessions; mais quand ils voient le gouvernement américain accrottre toujours

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 13 MARS 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

L'Insulte

A la porte du banquier, Beauchamp arrêta Morcerf.

— Bonjour, dit-il, tout à l'heure je vous ai dit chez M. Danglars que c'était à M. de Monte-Christo que vous deviez demander une explication, et nous allons chez lui.

— Un instant, Morcerf, avant d'aller chez le comte, réfléchissez.

— A quoi voulez-vous que je réfléchisse?

— A la gravité de la démarche.

— Est-elle plus grave, que d'aller chez M. Danglars?

— Oui; M. Danglars était un homme d'argent, et vous le savez, les hommes d'argent savent trop le capital qu'ils risquent pour se battre facilement. L'autre au contraire est un gentilhomme, en apparence du moins; mais ne craignez-vous pas, sous le gentilhomme, de rencontrer le bravo?

— Je ne crains qu'une chose, c'est de trouver un homme qui ne se batte pas.

— Oh! soyez tranquille, dit Beauchamp, celui-là se battra. J'ai même peur d'une chose, c'est qu'il ne se batte trop bien, prenez garde!

— Ami, dit Morcerf, avec un beau sourire, c'est ce que je demande; et ce qui peut m'arriver de plus heureux, c'est d'être tué pour mon père: cela nous sauvera tous.

— Votre mère en mourra!

— Pauvre mère! dit Albert en passant la main sur ses yeux, je le sais bien, mais mieux vaut qu'elle meure de cela que de mourir de honte.

— Vous êtes bien décidé, Albert?

— Allons donc!

— Mais croyez-vous que nous le trouvons?

— Il devait revenir quelques heures après moi, et certainement il sera revenu.

— Ils montèrent et se firent conduire avenue des Champs-Élysées, numéro trente.

Beauchamp voulait descendre seul, mais Albert lui fit observer que cette affaire, sortant des règles ordinaires, lui permettait de s'écarter de l'étiquette du duc.

Le jeune homme agissait dans tout ceci pour une cause si sainte, que Beauchamp n'avait autre chose à faire qu'à prêter à toutes ses volontés; il céda donc à Morcerf et se contenta de le suivre.

Albert ne fit qu'un bond de la loge du concierge au peron. Ce fut Baptiste qui le reçut.

Le comte venait d'arriver effectivement, mais il était au bain, et avait défendu de recevoir qui ce fut au monde.

— Mais, après le bain? demanda Morcerf.

— Monsieur, dit Albert, le comte est au bain.

— Monsieur, dit Albert, le comte est au bain.

— Ensuite?

— Ensuite il ira à l'Opéra.

— Vous en êtes sûr? demanda Albert.

— Parfaitement sûr; monsieur a commandé ses chevaux pour huit heures précises.

— Fort bien, répliqua Albert; voilà tout ce que je voulais savoir. Puis, se retournant vers Beauchamp:

— Si vous avez quelque chose à faire, Beauchamp, faites-le tout de suite; si vous avez rendez-vous ce soir, remettez-le à demain. Vous comprenez que je compte sur vous pour aller à l'Opéra. Si vous le pouvez, amenez-moi Château-Renaud.

Beauchamp profita de la permission et quitta Albert après lui avoir promis de le venir prendre à huit heures moins un quart.

Rentré chez lui, Albert prévint Franz, Debray et Morrel du désir qu'il avait de les voir le soir même à l'Opéra.

Puis il alla visiter sa mère, qui depuis les événements de la veille avait fait défendre sa porte et gardait la chambre. Il la trouva au lit, écorchée par la douleur de cette humiliation publique.

La vue d'Albert produisit sur sa mère l'effet qu'on en pouvait attendre; elle serra la main de son fils et éclata en sanglots. Cependant ces larmes la soulagèrent.

Albert demeura un instant debout et muet près du lit de sa mère. On voyait, à son visage pâle et à ses sourcils froncés, que sa résolution de vengeance s'émuait de plus en plus dans son cœur.

— Ma mère, répondit Albert, est-ce que vous connaissez quelque ennemi à M. de Morcerf?

Mercédès tressaillit; elle avait remarqué que le jeune homme n'a

pas dit à mon père.

— Mon ami, dit-elle, les gens dans la position du comte ont beaucoup d'ennemis qu'ils ne connaissent point. D'ailleurs, les ennemis qu'on connaît ne sont point, vous le savez, les plus dangereux.

— Oui, je sais cela; aussi j'en appelle à toute votre perspicacité. Ma mère, vous êtes une femme si supérieure, que rien ne vous échappe.

— Pourquoi me dites-vous cela, si ce n'est pour me rassurer?

— Parce que vous êtes redevenu par le mariage le sur-montant que nous avons dans M. de Monte-Christo, et que rien ne vous échappe.

Mercédès soulevait toute tremblante sa tête et regardait son fils avec une inquiétude que son père ne pouvait pas lui cacher.

— Vous le savez, dit M. de Monte-Christo, est presque un homme d'Orient, et les Orientaux, pour conserver toute liberté de vengeance, ne mangent ni ne boivent jamais chez leurs ennemis.

— M. de Monte-Christo notre ennemi, dites-vous, Albert? reprit Mercédès en devenant plus pâle que le drap qui la couvrait. Qui vous a dit cela? pourquoi? Vous l'êtes sûr, Albert. M. de Monte-Christo n'a pu pour nous que des politesses. M. de Monte-Christo vous a sauvé la vie, c'est vous-même qui nous l'avez présenté. Oh! j'ai vu son père, son fils, si vous avez une pareille idée, écartez-la; et si j'ai une idée de vengeance, c'est vous qui devez plus, si j'ai une idée de vengeance, c'est vous qui devez plus.

— Ma mère, répliqua le jeune homme avec un sombre regard, vous avez vos raisons pour me dire de m'éloigner cet homme.

— Mais, dit Mercédès, laissant avec le plus grand respect son fils, il est si pâle, et si devenant presque aussitôt plus pâle encore.

— Oui! sans doute, et cette raison, est-elle pas? Pour l'heure, cet homme ne peut nous faire du mal.

Mercédès frissonna et, attachant sur son fils un regard scrutateur:

— Vous me parlez étrangement, dit-elle à Albert; et vous avez de singulières préventions; ce me semble que vous n'avez fait le comte qu'à trois jours vous étiez avec lui en Normandie. Et pendant ces trois jours, j'ai vu dans et vous le regardiez vous-même comme votre meilleur ami.

Un soupir ironique effleura les lèvres d'Albert. Mercédès vit de suite, et avec son double instinct de femme et de mère, elle devina tout; mais prudente et forte, elle cacha son trouble et ses frémissements.

Albert laissa tomber la conversation au bout d'un instant la comtesse la regarda avec une inquiétude que son père ne pouvait pas lui cacher.

— Vous venez de demander comment je faisais dit-elle; je vous répondrai franchement, mon ami, que je ne me sens pas bien. Vous devriez vous

...entions, sans poser d'ultimatum, quand ils voient les
Américains eux-mêmes partager de zèle de leur chef toujours
ascendo, ils craignent de nouvelles humiliations sans avoir
l'air d'arriver à un arrangement. Dans cette conjoncture, si
l'ultimatum anglais est refusé, c'est-à-dire si le gouvernement
américain refuse l'offre de prendre le quarante-neuvième degré
comme frontière depuis la mer jusqu'au détroit de Fuca, ou si
cette démonstration ne produit pas une proposition de la part de
l'Amérique, différant peu de la première, on changera ici de
ton, et on ne devrait plus s'étonner si le résultat était un acte
de guerre.

Affaires de Belgique.

Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

Bruxelles, 11 mars.
Rien de nouveau sur la crise ministérielle; on parle d'un mi-
nistère ainsi composé: M. Van de Weyer aux affaires étrangères,
le général Prisse à la guerre, M. de Haussy à la justice, M.
Dumont Dumortier, sénateur de Tournay, aux finances, M. De-
champs, aux travaux publics, M. d'Hoffschmidt, à l'intérieur.
On parle aussi de M. de Bronckère et de M. de Chimay, comme
devant entrer dans le nouveau cabinet. Mais ce ne sont que des
bruits.

Quand on veut quelque peu se tenir au courant des affaires de
l'Etat, c'est vraiment pitié à voir les journaux se démener entre
eux à l'égard de la crise ministérielle. Tous émettent une opi-
nion qu'ils croient ou plutôt qu'ils sentent fondée. Vous
cherchez à définir lequel de vos journaux est le mieux informé,
et vous y perdez vainement votre temps! La déclaration du mi-
nistère de l'intérieur ne laisse à bien voir, aucun doute sur sa
retraite, et cependant comment parviendra-t-on à créer une
nouvelle combinaison mixte si M. Van de Weyer n'y a pu réussir?
Personne ne voudra se charger d'une mission que ce mi-
nistère a cru ne pouvoir accomplir. Le pays aura donc à subir les
conséquences d'un cabinet homogène, catholique ou libéral.
Voilà leur dernier mot: Eh bien, non, Messieurs! Vous qui vous
croyez si bien instruits, M. Van de Weyer, malgré sa déclara-
tion, n'est peut-être pas éloigné de donner à la Belgique ce que
vous semblez ne plus espérer. Encore quelques jours et vous
aurez le mot de cette énigme.

Il paraît que les enquêtes judiciaires ne se borneront pas
aux causes de l'éboulement du tunnel de Compiègne. On s'occu-
pe de devoir plus d'un traître honnête et des personnages haut
placés pourraient fort bien avoir à répondre d'actes antérieurs.
Une perquisition vient d'être faite ici chez l'entrepreneur
Schaken, où des papiers, quel'on dit de peu d'importance, doi-
vent avoir été saisis.

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 9 mars.
Le marquis de Londonderry a interpellé de nouveau le comte
d'Aberdeen à la séance de la chambre des lords de ce jour sur
l'affaire des religieux de Minsk. Le comte d'Aberdeen a ré-
pondu qu'il avait reçu copie d'un document qu'il croyait être
une réponse officielle du gouvernement russe aux récits publiés
sur cette prétendue affaire (c'est la note de M. de Boutenoff au
St. Stigelski, qui dit dans son rapport que le comte de Minsk
le noble lord, que je croyais ces récits tout-à-fait inexacts, mais
exact ou non, il ne serait pas prudent à la chambre d'intervenir
dans cette affaire à la chambre des communes. M. O'Connell
a demandé si le gouvernement espère à présenter à la chambre
l'exposé des mesures qui ont été prises pour le départ de l'Irlande le
double fléau de la famine et des maladies qui en sont la suite.
Sir Robert Peel a répondu qu'il y avait tout lieu de craindre
que ses approches sur ce sujet de la famine en Irlande ne se
confirmaient. Mais le gouvernement a pris les mesures qu'il a
cru les plus propres à combattre le fléau en procurant de l'ou-
vrage aux classes ouvrières. Mais, a ajouté l'orateur, le gouver-
nement a voulu éviter le danger, en se montrant trop libéral,
d'enlever aux propriétaires terriens la responsabilité qui leur
incombe de faire de leurs côtés tous leurs efforts pour atténuer
la gravité du mal. Sans leur concours, les mesures du gouverne-
ment n'auraient pas d'efficacité qu'on en attend; mais il croit

avoir fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour parer
aux tristes circonstances dans lesquelles le peuple irlandais se
trouve placé.

Le *William-Romer*, bateau pilote, affrété par M. Pakenham,
ministre anglais aux Etats-Unis, pour apporter ses dépêches en
Angleterre, est arrivé le 6 du courant. Le cabinet a dû recevoir
ces dépêches le 8 au soir, et on s'attend à ce que, dans l'une et
l'autre chambre du parlement, des interpellations seront adres-
sées aux ministres pour leur fournir l'occasion de s'expliquer
sur l'état des relations entre l'Angleterre et les Etats-Unis, au-
tant que le permet l'intérêt public.

Nouvelles de Pologne.

Les nouvelles que publient les journaux allemands qui nous
sont parvenues aujourd'hui, confirment le fait de l'occupation de
Cracovie par les troupes autrichiennes, auxquelles s'est joint un
corps de troupes russes de 5,000 hommes. Les Prussiens n'y ont
envoyé que deux bataillons d'infanterie et deux escadrons de
cavalerie. Quatre bataillons d'infanterie, deux compagnies de
chasseurs, quatre escadrons de cavalerie et six pièces d'artillerie
ont occupé le territoire cracovien.

Un drapeau blanc avait remplacé, dès le 1^{er} mars à midi, le
drapeau aux couleurs polonaises qui flottait au faite de l'hôtel
du gouvernement provisoire à Cracovie. Le lendemain, une
conférence dans laquelle les insurgés décidèrent de se rendre à
discretion aux Prussiens, en réclamant leur protection pour la
ville de Cracovie, eut lieu sur le pont de Chilmeck entre le gé-
néral prussien et les chefs révolutionnaires Zborzyski, Wodzizki
et Brinski. Le 4 à midi, 200 cavaliers et 600 hommes, armés de
faulx appartenant à l'armée insurrectionnelle se rendirent aux
Prussiens, qui entrèrent le même jour sur le territoire cracovien
et dirigèrent sur la forteresse de Kosel les prisonniers, après
avoir procédé à leur désarmement. Nous ignorons encore les
conditions de la capitulation.

On écrit de Varsovie, sous la date du 3 mars, qu'un ordre du
gouverneur-général enjoit à tous les habitants de la ville de
remettre à la police, dans les vingt-quatre heures, toutes leurs
armes, sauf les épées d'uniforme, qu'ils ont en leur possession.
Les militaires et les fonctionnaires en service ont seuls
exceptés de cette mesure. Tout autre individu qui conservera
chez lui des armes, passera devant un conseil de guerre.

Une lettre adressée de Posen, sous la date du 4 mars, à la *Ga-
zette de Cologne*, nous fournit quelques renseignements sur l'é-
chouage qui a eu lieu en cette ville dans la soirée du 3. Le
chef du mouvement était, d'après cette correspondance, le
nommé Trompeynski, employé au service du comte Dzialinski;
il est grièvement blessé; une balle lui a fracassé le menton et
lui a fait une blessure au cou. Indépendamment des quarante
individus qui ont été arrêtés, au dire de la *Gazette de Prusse*, la
troupe a aussi fait prisonniers une centaine de paysans armés
qui cultivaient des terres du comte Dzialinski. Celui-ci était ar-
rivé de la Galicie le jour même où le soulèvement a éclaté; on
dit que les fusils dont on s'est emparé sont revêtus de ses armes;
mais cela n'est guère vraisemblable. Cependant on le fait gar-
der à vue dans son hôtel. L'attitude des habitants de Posen est
très-moquée, et quoique la question soit encore en suspens,
il est probable que le commandant de la garnison sera déclaré
responsable de ce qui s'est passé.

La *Gazette Universelle de Prusse* du 9 de ce mois publie
l'ordre royal suivant:

Nous, Frédéric-Guillaume, etc., etc.
Pinsurrection qui vient d'éclater dans le district de Cracovie et de ses
environs, ses ramifications avec le mouvement qui s'est manifesté dans le
grand-duché de Posen et plusieurs cercles de la Prusse, les tentatives
violentes essayées pour délivrer les condamnés politiques à Posen et
projeter contre Stargard; prouvent évidemment que le but de ces
menées criminelles, résulte des investigations d'impunité et d'agression.
Des actes aussi coupables ne peuvent qu'exposer au plus grand danger la vie
et les propriétés de nos fidèles sujets. C'est avec un profond sentiment de
douceur que j'ai vu de nos ministres d'Etat, nous décréter, sous le sceau de
l'humanité, la suspension de la loi de Posen et de la Prusse occidentale.
1. Tout agresseur qui désormais sera pris les armes à la main opposant
résistance à la force armée, à l'autorité ou à ses délégués, ainsi que celui

qui sera trouvé en flagrant délit excitant nos sujets à la révolte ou leur
distribuant des armes à cette fin, sera traduit devant un conseil de guerre,
formé par le général-commandant, et composé de trois capitaines, de trois
lieutenants, de trois sous-officiers et d'un auditeur-militaire, sous la prési-
dence d'un officier supérieur, et le coupable sera condamné à être fusillé.
Le général commandant fera exécuter immédiatement la sentence.

2. Le commandant-général aura la faculté de suspendre l'exécution du
jugement, de nous en faire rapport et d'attendre notre résolution.
Nous confiant dans la fidélité de nos sujets d'origine allemande et polo-
naise, nous espérons que non-seulement ils persévéreront dans ces mêmes
sentiments; mais qu'ils contribueront de tous leurs efforts au maintien de
la tranquillité et de l'ordre public, et prêteront main forte aux autorités
dans leurs poursuites contre les rebelles.
Potsdam, 7 mars 1846.

FREDERIC-GUILLAUME.

On lit dans l'*Indépendance belge*:
« On assure que la *Gazette de Magdebourg* était malheureuse-
ment mal informée en annonçant qu'un officier polonais, au
service de la Belgique, arrêté à Dresde, par suite de l'insurrec-
tion polonaise, aurait été mis en liberté à la sollicitation de
notre ministre près la cour de Berlin. Il paraît, au contraire,
que jusqu'à présent tous les efforts tentés à cet effet par M. No-
thomb sont restés infructueux, et qu'il est à craindre que le gou-
vernement saxon ne finisse par remettre cet officier entre les
mains des autorités prussiennes, qui l'ont réclamé.

Nous avons publié dans l'un de nos précédents numéros le
rapport du général Collin sur l'expédition dirigée par le général
Podgorze. La *Gazette d'Augsbourg* nous apporte aujourd'hui le
rapport adressé à Vienne par un autre officier autrichien, le
lieutenant-colonel Benedek, sur une double rencontre qu'il a
eue avec les troupes cracoviennes à Gdow et à Wieliczka. Cette
pièce est ainsi conçue:

« Peu de temps après mon départ de Bochnia, je reçus des nouvelles qui me
détérminèrent à me porter avec toutes mes troupes disponibles sur Wieliczka,
en passant par Gdow; le petit nombre de chevaux-légers qui escortaient les
paysans accourus à mon secours, échangèrent dès huit heures du matin, sur
la route de Gdow, des coups de feu avec les insurgés de Cracovie qui avaient
franchi la Vistule, et en abattirent plusieurs; mais mes paysans qui n'étaient
armés que de fusils et de haches, n'osèrent pas courir aux armes, avant
l'arrivée de la quatrième compagnie de chasseurs à pied, composée de che-
vaux-légers. Vers 11 heures, nous débûmes arriver dans le village de Gdow,
où les insurgés, venus de Cracovie, s'étaient établis et où ils semblaient
vouloir accepter le combat. Le terrain, aux deux côtés de la ville, est en gé-
néral si détrempé; les cavaliers n'osent s'y engager qu'avec précaution; je ne
pouvais donc employer ma cavalerie que sur la chaussée; je devais, en outre,
ménager mon infanterie, car j'avais encore un autre point à attaquer, à savoir
Wieliczka. C'est pourquoi je n'envoyai qu'un officier du régiment Nugent,
avec un détachement d'infanterie, 8 ou 10 chevaux-légers et tous les paysans,
sur le flanc gauche des insurgés, afin de leur couper la retraite vers Wieliczka.

« Quant à Gdow, je le fis attaquer de front par des bataillons, mais les in-
surgés s'opposèrent par une faible résistance et prirent la fuite après avoir
eu les premiers coups de feu. Ceux cependant qui étaient restés à leur poste
tirèrent sur nous par les fenêtres; aussitôt les maisons d'où les coups étaient
partis furent envahies par nos soldats et tous les insurgés qui s'y trouvaient
furent massacrés. Ceux-ci ont certainement compté en tout 150 morts. 59 ont
été faits prisonniers; parmi eux se trouvaient beaucoup de blessés qui ont été
plus tard transportés à Wieliczka, sur des voitures.

« Après ce combat de courte durée, je laissai mes troupes pendant un quart
d'heure mes hommes, afin de leur permettre de manger le pain et de boire
l'eau-de-vie dont ils étaient muets; après cela, malgré la pluie qui tombait
par moments, je marchai sans discontinuer, mais lentement pour ne pas épuiser
la troupe, vers Wieliczka, que les insurgés abandonnèrent aussitôt qu'ils
aperçurent notre avant-garde sur les hauteurs qui couronnent la ville. La

« De notre côté, un officier d'état-major, en son cheval blessé, et deux sol-
dats d'infanterie n'ont pas répondu à l'appel.
« ... Quelques insurgés sont encore, dit-on, cachés en ville; une bande a
peine après notre arrivée, des coups de feu ont été tirés d'une maison, qui a
été aussitôt envahie; quatre insurgés ont été tués. Mais, si l'on nous en
revue toutes les maisons, on n'en trouvera pas plus de 50. »

La *Gazette de Cologne* donne les détails suivants sur les as-
sociations polonaises à l'étranger:

« Les associations sont très-nombruses; bien qu'elles soient établies
pour rétablir la nationalité, elles ne s'entendent pas sur d'autres points.
En 1831, l'émigration fonda de nouvelles sociétés, entre autres la réu-
nion polonaise des Polonais établis à Paris en 1832, avec de nombreuses
succursales. L'unité ne dura pas longtemps, et depuis 1836 seulement il y
a eu un rapprochement. Jusqu'à ce jour, l'émigration polonaise peut se di-
viser en trois grands camps. Le prince Adam Czartoryski, résidant à Paris,
représente le parti aristocratique conservateur. On assure que, dans une
diète, se para à être le prince Czartoryski et de l'ancien prince des Hommes,
qui fut tué à la bataille de Poltava en 1704. »

« Arrivés en ce lieu de Beauchamp et Château-Renaud au bruit de cette
altercation.

« D'où sortez-vous donc, monsieur? dit Monte-Christo sans la moindre
émotion apparente. Vous ne semblez pas jouir de votre bon sens.
« Pourvu que je comprenne vos perditions, monsieur, et que je parvienne
à vous faire comprendre que je veux m'en venger, je serai toujours assez
raisonnable, dit Albert furieux.

« Monsieur, je ne vous comprends point, répliqua Monte-Christo, et
quand même je vous comprendrais, vous n'en parleriez encore que trop
haut. Je suis ici chez moi, monsieur, et moi seul ai le droit d'y élever la voix
au-dessus des autres. Sortez, monsieur!

« Et Monte-Christo mena la porte à Albert avec un geste d'invincible
commandement.

« Ah! je vous en ferai bien sortir de chez vous, reprit Albert en froissant
dans ses mains convulsives son gant, que le comte ne perdait pas de vue.

« Bien, bien! dit flegmatiquement Monte-Christo, vous me cherchez
querelle, monsieur, je vous cela; mais un conseil, vicieux et retenez-le
bien: c'est une coutume mauvaise que de faire du bruit en provoquant. Le
bruit ne va pas à tout le monde, monsieur de Monte-Christo.

« A ce nom, un murmure d'étonnement passa comme un frisson parmi les
auditeurs de cette scène. Depuis la veille le bruit de Morcerf était dans tou-
tes les bouches.

« Albert, mieux que tous et le premier de tous, comprit l'allusion, et fit
un geste pour lancer son gant au visage du comte; mais Morcel lui saisit
le poignet, tandis que Beauchamp et Château-Renaud, craignant que la
scène ne dépassât la limite d'une provocation, le retenaient par derrière.

« Mais Monte-Christo, sans s'élever, en inclinant sa chaise, tendit la main
seulement, et saisissant entre les doigts crispés du jeune homme le gant
humide et écrasé:
« Monsieur, dit-il avec un accent terrible, je tiens votre gant, et j'étais
et je vous l'enverrai roulé autour d'une balle. Maintenez-le chez
moi, ou j'appelle mes domestiques et je vous fais jeter à la porte.
Ivre, ébrié, les yeux sanglants, Albert fit deux pas en arrière.
Morcel en profita pour refermer la porte.
« Monte-Christo reprit sa jumelle et se remit à lorgner comme si rien d'ex-
traordinaire ne venait de se passer.
« Cet homme avait un cœur de bronze et un visage de marbre.
Morcel se pencha à son oreille:
« Que lui avez-vous fait? dit-il.
« Moi? rien, personnellement, du moins, dit Monte-Christo.
« Cependant cette scène étrange doit avoir une cause?
« L'aventure du comte de Morcerf exaspère le malheureux jeune

les lui sont rendus, ainsi qu'à la princesse, dans l'hôtel Lambert, mais en secret. Ce parti s'organisa après la centralisation du parti démocratique de 1836, et prit en 1837 le nom de Société des Libérateurs.

Il est appuyé par les couvents catholiques, qui ont élevé depuis 1836 la jeunesse polonaise. Le prêtre Semcenko est le supérieur. Depuis 1840, Semcenko est allé à Rome avec plusieurs de ses élèves, et de là, en 1842, il s'est rendu dans le grand-duché. Si le prince Czartoryski représente l'homme d'Etat polonais, le comte Dembinski est le militaire. Son parti lui a déjà délivré le bâton de maréchal.

Le deuxième grand parti est celui des libéraux et des démocrates. Le chef est M. Lelével, le publiciste le plus distingué de la Pologne, qui toutefois ne partage pas entièrement les vues du jeune parti démocrate. Le prince Czartoryski à 70 ans, Lelével à 60 ans, il y a joué un rôle dans les clubs républicains qui ont précédé l'année 1830. Il a fondé les ordres des Philarètes et des Philomètres, qui étaient plus odieux à la noblesse polonaise que le joug russe; et lorsqu'en 1830 il devint membre du gouvernement national et ministre des cultes, il proposait toujours, à la fin de ses discours, de supprimer les privilèges et les titres de la noblesse. Depuis, il est plus disposé à faire des concessions. On sait qu'il est à Bruxelles, où il rédige l'«Aigle blanc».

Nouvelles de France.

Paris, 10 mars.

La proposition de M. de Saint-Priest, pour la conversion de la rente 5 p. c., plaçait le ministère dans une situation fort difficile. On sait que, l'année dernière, M. le ministre des finances, vivement pressé par la commission du budget, avait pris l'engagement formel de présenter un projet de conversion dans la session actuelle. Cette promesse n'a pas été remplie, et les explications données à ce sujet dans le rapport des motifs du budget, n'ont satisfait personne. L'initiative prise par M. de Saint-Priest, en provoquant un débat à fond sur la question, obligeait M. le ministre des finances à compléter ce que sa première justification avait d'insuffisant, et à dire enfin à la chambre les raisons du gouvernement sur la conversion.

M. Lacave-Laplagne a déclaré que son opinion n'avait pas changé, qu'il voulait la conversion, mais qu'il la voulait bien faite: rien de mieux, à son avis, que de faire profiter l'état d'une réduction de dix millions sur sa dépense; mais une telle opération serait funeste, si elle devait avoir pour effet de faire peser sur le capital de la fortune publique une dépréciation de 3 ou 400 millions. Mais, malgré les efforts du ministre, qui a pris deux fois la parole, et de M. de Lamartine qui a essayé de résumer les arguments de droit, elle a repoussé à une majorité de 211 voix contre 145 la proposition d'ajournement que le ministère avait présentée.

Dans la séance du 10, la chambre s'est occupée de la discussion du projet de loi relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes. Elle a successivement adopté les 6 premiers articles ainsi qu'il suit:

Art. 1. Les droits imposés sur le sucre raffiné par la loi du 2 juillet 1843 seront appliqués au moyen de types choisis par le ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'avis de la chambre de commerce de la ville de Lille et de Valenciennes, et deux membres des chambres de commerce des grands ports commerciaux.

Art. 2. Les deux premiers types seront semblables aux types aujourd'hui admis. On déterminera de la même manière et par des échantillons, les sucres auxquels s'appliquera la désignation de la même loi, sucres en pains inférieurs aux mélasses ou quinqués cassons. Ne seront considérés comme raffinés, et compris à ce titre dans la prohibition rappelée par l'art. 8 de la loi précitée, que les sucres coloniaux de qualité semblable à ceux auxquels s'appliquera la surtaxe de trois dixièmes.

Art. 3. Nul ne pourra fabriquer du sucre, préparer ou combiner des jus ou sirops cristallisables, qu'après avoir fait, dans la région des contributions indirectes, une déclaration préalable de description de la fabrique et indiquant le nombre et la capacité des vaisseaux de toute espèce destinés à contenir des jus, sucres, sirops, mélasses et autres matières sacchariques.

Art. 4. Tout fabricant de sucre ou de jus, avant de commencer ses travaux, de se munir d'une licence qui sera valable que pour un seul établissement, et pour une durée de six mois, à compter de la date de délivrance. Le prix de la licence, fixé par le ministre de l'agriculture et du commerce, sera en outre, à quelque époque qu'elle soit délivrée, de 100 francs.

Art. 5. Les principales opérations de la fabrication, ainsi que consignées sur des registres que devra remplir le fabricant, dans la forme qui sera déterminée par un règlement d'administration publique.

— Y êtes-vous donc pour quelque chose?
— C'est par Haydée, que la chambre a été instruite de la trahison de son père.
En effet, dit Morrel, on m'a dit, mais je n'osais pas le croire, que cette esclave grecque que j'ai vue avec vous dans cette loge même, était la fille d'Alibi Pacha, mais je n'ai point voulu le croire.

— C'est la vérité, cependant.
— Oh! mon Dieu! dit Morrel, je comprends tout dans ce récit et était prémédité.
— Comment cela?
— Oui, Albert m'a écrit de me trouver ce soir à l'Opéra, c'était pour me rendre témoin de l'acte qu'il voulait vous faire.

— Noblement, dit Monte-Christo avec son imperturbable tranquillité.
— Mais que ferez-vous de lui?
— De qui?
— D'Albert.
— D'Albert? reprit Monte-Christo du même ton, ce que j'en ferai, Maximilien? Aussi vrai que vous êtes ici et que je vous serre la main, je le tuerai demain avant dix heures du matin; voilà ce que j'en ferai.

Morrel à son tour prit la main de Monte-Christo, dans les deux siennes, et il frémit en sentant cette main froide et calme.
— Ah! comte, dit-il, son père l'aime tant!
— Ne me dites pas ces choses-là! s'écria Monte-Christo avec le premier mouvement de colère qu'il eût paru éprouver, je le ferai souffrir!

Morrel, stupéfait, jeta un regard sur la main de Monte-Christo.
— Comte! comte! dit-il.
— Cher Maximilien, interrompit le comte, écoutez donc de quelle adorable façon Duprez chante cette phrase:
«Qu'on châtie le dolé de mon âme...»

Tenez, j'ai dévié le premier Duprez à Naples et l'ai applaudi le premier. Bravo! bravo!
Morrel comprit qu'il n'y avait plus rien à dire, et il attendit.
La toile, qui s'était levée à la fin de la scène d'Albert, retomba presque aussitôt. On frappa à la porte.
— Entrez, dit Monte-Christo, sans que sa voix décelât la moindre émotion.

Beauchamp parut.
— Bonsoir, monsieur Beauchamp, dit Monte-Christo, comme s'il voyait le journaliste pour la première fois de la soirée; asseyez-vous donc.

Art. 6. Les fabricants sont soumis aux visites et vérifications des employés de la régie des contributions indirectes, conformément aux art. 235 et 236 de la loi du 28 avril 1816, et tenus de leur ouvrir, à toute réquisition, leurs fabriques, ateliers, magasins, greniers, maisons, caves et celliers, et tous autres bâtimens enclavés dans la même enceinte que la fabrique, ou y attenants, ainsi que de leur représenter les sucres, sirops, mélasses et autres matières saccharifères qu'ils auront en leur possession.

Art. 7. Cet article est relatif à la perception de l'impôt et au minimum de 1400 grammes, rendement sur lequel cet impôt devra être établi.
M. le rapporteur, au nom de la commission propose un minimum de 1300 grammes. M. le ministre des finances soutient le minimum de 1400 grammes. (La séance continuait.)

La réunion des députés, annoncée par les organes de l'opposition, à l'effet de s'occuper de l'insurrection polonaise, a eu lieu avant-hier dans le 1er bureau de la chambre. On y comptait 70 députés, tous appartenant à l'extrême gauche, à la gauche et au centre-gauche, à l'exception de M. de Laroy qui y était seul des légitimistes, et M. de Rémilly, membre conservateur. M. Fould, autre conservateur, n'a fait qu'une courte apparition dans l'assemblée. M. Dupont (de l'Eure) s'est établi président de la réunion. M. Garnier-Pagès, au nom du parti radical a proposé à l'assemblée de se constituer en comité permanent pour s'occuper de la cause polonaise. Cette motion a été combattue par M. Odilon-Barrot et par d'autres membres qui, prenant en considération le caractère de l'insurrection polonaise, n'ont pas cru que la nécessité d'un comité permanent ressortit des circonstances actuelles. Cette opinion a prévalu.

En conséquence on s'est borné à nommer une commission chargée de rédiger un appel à la bienfaisance publique en faveur des Polonais insurgés. Cet appel précèdera une souscription qui s'est ouverte à cette séance même par l'initiative des députés présents à la réunion. La commission nommée se compose de MM. Dupont (de l'Eure), président; Arago, de Lamartine, Odilon-Barrot, Rémilly, de Manteville (Léon), Lafayette et de Laroy. Avant de se séparer, chaque député a souscrit. On assure que l'ensemble de cette souscription s'élève déjà à un chiffre considérable. La commission se réunira demain ou après-demain pour arrêter la rédaction du préambule qui doit précéder la publication de cette souscription. Cette réunion avait attiré un grand nombre de curieux dans la salle des Pas-Perdus de la chambre, qui se montraient impatients de connaître les résolutions de la réunion.

Abd-el-Kader, qui avait été obligé de se retirer du côté de Hamza et de se rendre à la frontière algérienne, a été arrêté par les Kabyles mécontents de la prolongation de son séjour dans leurs montagnes, et se verra peut-être reconstruire à Bouhadjar, dans la Kabylie. Là il a fait un nouvel appel à la guerre sainte, et les marchands d'esclaves, d'après les traditions françaises, M. le maréchal d'Alger, après avoir adressé aux populations indigènes une proclamation, est parti à la tête de l'armée pour s'opposer aux entreprises que l'émir pourrait tenter et surtout pour offrir un point d'appui à la partie très-nombreuse de la Kabylie qui ne voit pas avec plaisir les efforts qu'Abd-el-Kader déploie pour attirer la guerre dans leurs montagnes.

La conversion de la rente préoccupe toutes les opinions, qui sont restées ce qu'elles étaient avant la discussion du 9, c'est-à-dire en majorité favorables à la mesure pour laquelle la chambre s'est prononcée.

Les débats des Débats démontrera, dit-il, ultérieurement l'illégalité de la conversion. Quant à présent, il la combat comme un acte de violence.
«L'opinion des Débats démontrera, dit-il, ultérieurement l'illégalité de la conversion. Quant à présent, il la combat comme un acte de violence.»

Le Commerce est partisan très-prononcé de la conversion. Voici le plan qu'il propose:

«La conversion des rentes, nous l'avons déjà dit plusieurs fois, se lie

Beauchamp salua, entra et s'assit.
— Monsieur, dit-il à Monte-Christo, j'accompagnais tout à l'heure, comme vous avez pu le voir, M. de Morcerf.

— Ce qui veut dire, reprit Monte-Christo en riant, que vous venez probablement de dîner ensemble. Je suis heureux de voir, monsieur Beauchamp, que vous êtes plus sobre que lui.

— Monsieur, dit Beauchamp, Albert a eu, j'en conviens, le tort de s'emporter, et je viens, pour mon propre compte, vous faire des excuses. Maintenant que les excuses sont faites, les maigres, entendez-vous, monsieur le comte, je viens vous dire que je vous crois trop galant homme pour refuser de me donner quelque explication au sujet de vos relations avec les gens de Judah Pacha; j'ajouterais deux mots sur cette jeune Grecque.

— Monsieur, reprit le jeune homme, on ne paye pas d'honnêtes gens avec cette monnaie; il faut des garanties à l'honneur.
— Monsieur, je suis une garantie vivante, reprit Monte-Christo impassible, mais dont les yeux s'enflammaient d'éclairs menaçants. Nous avons tous deux dans les veines du sang que nous avons envie de verser, voilà notre garantie mutuelle. Répétez cette réponse au vicomte, et dites-lui que demain avant dix heures j'aurai vu la couleur du sien.

— Il ne me reste donc, dit Beauchamp, qu'à fixer les arrangements du combat.
— Cela m'est encore parfaitement indifférent, monsieur, dit le comte de Monte-Christo; il était donc inutile de venir me déranger au spectacle pour si peu de chose. En France, on se bat à l'épée ou au pistolet; aux colonies, on prend la carabine; en Arabie, on a le poignard. Dites à votre client, que quoique insulté, pour être excentrique jusqu'au bout, je lui laisse le choix

des armes, et que j'accepterai tout sans discussion, sans conteste; tout entendez-vous bien? tout même le combat par voie du sort, ce qui est toujours stupide. Mais moi, c'est autre chose, je suis sûr de gagner.
— Sûr de gagner! répéta Beauchamp en regardant le comte d'un œil effaré.
— Eh! certainement, dit Monte-Christo en haussant légèrement les épaules. Sans cela, je ne me battrais pas avec M. de Morcerf! Je le sache, il le faut, cela sera. Soit! mais, par un mot ce soir chez moi, indiquez-moi l'arme et l'heure, je n'aime pas à me faire attendre.
— Au pistolet, à huit heures du matin, au bois de Vincennes, dit Beauchamp décontenancé, de sachant pas s'il devait aller à un bal ou à un autre endroit ou à un être surnaturel.
— C'est bien, monsieur, dit Monte-Christo maintenant que tout est réglé, laissez-moi entendre le spectacle, je vous prie, et dites à votre ami Albert de ne pas revenir ce soir; il se ferait tort avec toutes ses brutalités de mauvais goût; qu'il rentre et qu'il dorme.
Beauchamp sortit tout étonné.
— Maintenant, dit Monte-Christo en se retournant vers Morrel, je compte sur vous, n'est-ce pas?
— Certainement, dit Morrel, et vous pouvez disposer de moi, comte; cependant...
— Quoi?
— Il serait important, comte, que je connusse la véritable cause.
— C'est à dire que vous me refusez?
— Non pas.
— La véritable cause, Morrel? dit le comte; ce jeune homme est-il un marchand d'angle et ne la connaît pas. La véritable cause, elle est dans le cœur de Dieu; mais je vous donne ma parole d'honneur, Morrel, que Dieu, qui la connaît, sera pour nous.
— Cela suffit, comte, dit Morrel.
— Quel est votre second témoin?
— Je ne connais personne à Paris à qui je veuille faire cet honneur que vous, Morrel; et votre frère Emmanuel. Croyez-vous qu'Emmanuel veuille me rendre ce service?
— Je vous réponds de lui comme de moi, comte.
— Bien! c'est tout ce qu'il me faut. Demain, à sept heures de matin chez moi, n'est-ce pas?
— Nous y serons.
— Chut! voilà la toile qui se lève, écoutez. J'ai l'habitude de ne pas perdre une note de cet opéra; c'est une si adorable musique que celle de Guillaume-Tell.

«dans notre esprit à une véritable réforme financière que nous pourrions opposer à celle que sir Robert Peel effectue de l'autre côté du détroit.» Qu'on reconstruise la dette 5 p. c. en réduisant l'intérêt et en ramenant l'amortissement à des proportions raisonnables; qu'au lieu d'une somme de 135 millions de rentes 5 p. c., on ouvre un nouveau grand-livre de 121 millions de rentes 4 1/2; qu'on y affecte un fonds d'amortissement de 27 millions, équivalant, selon les principes établis en cette matière, à 1 p. c. du capital nominal; et aussitôt le budget des dépenses se trouvera allégé de 65 millions, et il deviendra facile alors, non seulement de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, mais encore de réduire l'impôt du sel, de réaliser la réforme postale, et d'exécuter les autres améliorations dont on a reconnu la nécessité.

L'Esprit public engage la chambre élective à introduire la conversion dans un article du budget, si la chambre des pairs se refuse à l'accepter sous la forme d'une loi spéciale.

«La chambre, sans doute, dit l'Esprit public, formulera son projet, mais elle sait qu'il ira échouer à la chambre des pairs. Or, voilà dix ans qu'on ajourne, et qu'on se joue de sa volonté et de son initiative. Il ne lui reste plus qu'un moyen de faire cesser ce jeu monotone et dérisoire, c'est, si son projet est rejeté, d'introduire la conversion dans le budget par une réduction portant sur le crédit de la dette publique relatif au cinq pour cent.»

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 4 mars.

Le conseil des ministres s'est assemblé, et il est resté longtemps en délibération, s'occupant, à ce qu'il paraît, du projet de loi de la presse. On ignore si tous les ministres se sont mis d'accord sur cette question importante. On attend avec une certaine anxiété l'ouverture de la discussion sur la loi du culte et du clergé. On sait que le gouvernement rencontrera dans cette question une forte opposition parlementaire.

La Gazette de Madrid publie le relevé général des sommes reçues et payées par toutes les caisses de l'état en 1845, suivant les bordereaux existants à la comptabilité générale du royaume. Total général des recettes (y compris 58,897,757 réaux 21 m. existant dans les caisses au 1er janvier 1845) 1,290,852,329 réaux, 22. Total général des dépenses 1,295,495,957 réaux, 14 m., excédant de recettes au 31 décembre 1845; 65,156,372 réaux, 8 maravedis.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINT-HELENE.

Par le général Montholon.

«Companion d'armes et exécuteur testamentaire de l'Empereur.»

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

CHAPITRE XIV.

Dépérissement de la santé de l'empereur.

Ces querelles incessantes avec sir Hudson-Lowe et peut-être aussi la conversation avec lord Anherst, avaient ramené les pensées de l'empereur sur sa querelle gigantesque avec l'Angleterre et sur ses constants efforts pour faire comprendre au ministère anglais l'intérêt que les deux nations avaient à s'entendre. La journée semblait s'être écoulée pour lui dans une sorte d'accablement moral et physique; à peine s'il avait pu se lever le matin de son lit, et au moment où il se levait, il avait remarqué qu'un peu de stupeur et une hale de peste avait été tout son diner. Vers minuit, il ne fit appeler, et me demanda en souriant si je me sentais capable de finir la nuit avec lui; il m'emmena dans son salon, où, faisant un libre cours à son animation, il me dit la note suivante, comme matière pour le chapitre des souvenirs qui se rapportent aux négociations avec l'Angleterre.

«Je me souviens d'une déplorante familiarité et d'une véritable amitié que j'ai eue avec vous pendant toute la durée de mon séjour à Saint-Hélène. Je me souviens aussi d'une conversation que j'ai eue avec vous le jour où vous m'avez dit que vous n'avez pas de quoi vivre, et que les choses ne vont pas dans le monde. Je me souviens de vous avoir dit que l'état n'est plus gouverné, et que l'administration joint le lord le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux du peuple, je veux dire

de l'administration joint le lord le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux du peuple, je veux dire

de l'administration joint le lord le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux du peuple, je veux dire

de l'administration joint le lord le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux du peuple, je veux dire

de l'administration joint le lord le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux du peuple, je veux dire

de l'administration joint le lord le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux du peuple, je veux dire

de l'administration joint le lord le plus grave qu'elle puisse avoir aux yeux du peuple, je veux dire

(La suite à demain.)

